



## **Compte-rendu du Conseil d'administration** **du mardi 7 juin 2011 au Pays Vichy-Auvergne sous la Présidence** **de Mme Nicole EYMARD**

### **Etaient présents :**

M. Jean Claude Mairal, Président du GAL  
Mme Nicole Eymard, Présidente du Pays Vichy-Auvergne  
M. Eric Sicard, Président du Conseil de Développement

### **Cabinet d'étude Sirventès :**

M. Bernard Giacomo

### **Culture Traffic :**

Clémentine  
Emmanuelle

### **Communautés de communes :**

M. Bernard Ferrière, C.C Limagnes Bords d'Allier  
Mme Annick Chovet  
M. Jean-Pierre Charnay Vichy Val d'Allier  
M. Georges Dajoux CC « Pays de Lapalisse »  
M. Gilles Berrat CC Donjon Val Libre

### **Pays Vichy-Auvergne**

M. Chaput Vichy Val d'allier  
M. Stéphane Zapata – Directeur du Pays Vichy-Auvergne  
Mme Estèle Rival, Chargée de mission Interscot  
Mme Valérie Rambaldi, Chef de projet Jardins de Cocagne  
M. Florentin Georgescu – Animation Leader  
M. Jean- Denis Faure – Chargé de mission patrimoine  
Mlle Christel Debout- Chargée de communication  
Mlle Isabelle Dumas- Gestionnaire du programme Leader et Pays Vichy-Auvergne  
M. Jérémy Maison

### **Absents excusés :**

Mme Delaire, C.C Varennes Forterre  
M. Pierre Lyan, C.C Nord Limagne  
M. Michel Saint-André, C.C « Pays de Lapalisse »  
M. Didier Duboisset, 1<sup>er</sup> Vice- Président C.C Sioule Colettes et Boule  
M. Jean-Michel Guerre  
Monsieur Bernard Faure, Président de la Communautés de Communes Limagne Bords d'Allier  
Monsieur Frédéric Aguilera  
M. Gérard Laplanche, CC Pays de Saint-Pourcinois  
Mme Marcelle Dessale, Présidente C.C Sioule Colette et Boule  
M. Didier Chassain, Président CC Coteaux de Randan

## **I) Schéma Culturel**

Les Cabinets Sirventes et Cultures Traffic sont venus présenter le 2<sup>ème</sup> rapport d'étape de l'étude Culturelle :

Après avoir rappelé les objectifs et le contexte du lancement de cette étude, une validation du plan d'action défini s'impose. Plusieurs problématiques ont été dégagées sur le territoire :

- disparités des actions culturelles sur le territoire
- définition peu claire du champ culturel
- une compétence culturelle peu présente dans les communautés de communes
- une concentration des acteurs sur l'agglomération
- peu d'outils d'évaluation
- décloisonner et créer des passerelles entre discipline et acteurs
- faire appel aux ressources locales
- une organisation opaque

Les concertations avec les acteurs culturels et élus du territoire ont fait apparaître des valeurs et des propositions communes et partagées avec une forte volonté de mutualiser les moyens. Le lancement d'un projet commun semble plus opportun compte tenu de la diversité des partenaires culturels, car il n'y a pas une spécificité culturelle à l'échelle du territoire. Il est donc difficile d'orienter les actions sur une discipline artistique par exemple.

Il faudrait donc :

- Mettre en réseau, favoriser le maillage du territoire en s'appuyant sur les ressources locales.
- Donner un caractère durable, structurant, au développement culturel du territoire
- contribuer à l'identité et à l'attractivité du territoire
- Promouvoir la diversité culturelle et permettre l'accessibilité de la culture à tous les publics
- enfin défendre une exigence artistique.

A partir de ces constats le cabinet d'étude à travailler sur 3 axes de réflexion et d'actions :

AXE 1 -- Favoriser la Structuration et la mise en réseau des acteurs locaux du territoire

AXE 2 -- Enclencher une dynamique culturelle avec et entre les territoires

AXE 3 -- Mettre en place une politique de développement des publics

Le cabinet présente un schéma organisationnel et rappelle les rôles des acteurs du territoire et leur structuration :

Le Pays Vichy-Auvergne doit coordonner, fédérer et mettre en réseau les acteurs culturels.

Les acteurs de terrain doivent renforcer le réseau d'acteurs pouvant porter des projets culturels.

Les collectivités locales n'ont pas toutes la compétence culturelle et présentent une mobilisation disparate à l'échelle du territoire. Pour concevoir le schéma culturel du Pays une mise en cohérence des actions est nécessaire.

La clarification des modes de fonctionnement des structures existantes est nécessaire (commission, conseil de développement, comité de sélection ont été précisés et redéfinis (voir schéma ci-joint).)

Mme Eymard demande qu'elle est la différence entre le Pôle de compétence et la commission culture...

Le cabinet présente la mise en œuvre opérationnelle du réseau.

Le Pays devra animer et coordonner l'application du schéma.

La délégation de compétence se fera par le lancement d'appel à projets afin de favoriser les dynamiques émanant des opérateurs culturels tout en laissant le champ libre aux initiatives artistiques et en fixant un cadre pouvant servir le développement culturel du territoire à court moyen et long terme.

Le cabinet d'étude présente les différentes fiches actions (voir document ci-joint).

Un rétro-planning est également présenté. Ce calendrier à long terme donne une idée précise des actions à mener jusqu'en 2015.

Pour finir M. Giacomo présente le plan de financement de ces actions.

## **II. Programme Leader**

Le Pays Vichy-Auvergne souhaite présenter au prochain comité de programmation Leader du 11 juillet un nouveau dossier intitulé : « Mise en œuvre du Schéma de développement touristique: Action 3 : Mise en Tourisme des événements »

Descriptif de l'action : Mettre en tourisme deux événements majeurs, en tant que « produits d'appel » de la destination « Pays Vichy-Auvergne » :

- Challenge Vichy
- Saint-Pourçain à Paris

Faire de ces événements de véritables vitrines de l'offre touristique du territoire:

- actions de communication et de promotion, informations touristiques,
- animations liées au territoire : vente et dégustation de produits locaux, jeux, initiations sportives, etc...

Cette action sera portée par la Cellule de Coopération technique, dans la cadre des préconisations du Schéma de Développement Touristique du Pays Vichy-Auvergne : ENJEU Axe 1 : Adapter l'offre touristique et culturelle ; Action n° 3 : Animations et événementiels

Le coût total du projet est de 12 146,60 € HT soit 14 527,33 € TTC sur lequel le Pays Vichy-Auvergne décide d'allouer la somme de 1 880,31 € dans le cadre du dossier de financement leader (autofinancement)

Plan de financement ci-dessous :

FEADER : 6 680,63 €

Conseil Régional : 1 115,10 €

Conseil Général de l'Allier : 2 470,56 €

Autofinancement Pays Vichy-Auvergne : 1 880,31 €

Vichy, le 8 juin 2011

La Présidente,



Nicole Eymard